CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E665** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2027**

ÉDITÉ LE 23/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1991

Raison sociale : LESSERTEUR

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/09/2024

Capital : 56 000

82 RUE CLEMENCEAU
57360 AMNEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ RCS METZ 381812288

Siret : 381 812 288 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 08 9896 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1290502

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1290502

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 03 87 71 76 49 **Fax :** 03 87 71 76 51

Portable : 06 60 03 43 16

Responsabilité légale :
LESSERTEUR GUILLAUME GÉRANT

Site Internet : http://www.lesserteur-carrelage.fr

E-mail : lesserteur2@wanadoo.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 850 194 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	24	18/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/10/2026 09:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.